

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 12 avril 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le 12 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 6 avril 2022.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 33**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 41**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés :***

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à Mme DUHAYON Monique,  
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M. PRUVOST Philippe,  
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. MOUQUET Denis,  
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge,  
M. FICHEUX Bruno, procuration à M. DEHAENE Michel,  
M. HENNEON François-Xavier, procuration à M. DEHAENE Michel,  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,  
Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

***Absente :***

Mme LORPHELIN Martine.

***Secrétaire de séance :*** M. PRUVOST Philippe.

## 2022D087 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Adhésion à l'Union des Aéroports Français.

*Le Vice-président expose au Conseil :*

Considérant la compétence de la CCFL relative à la gestion et à l'exploitation de l'aérodrome de Merville,

L'Union des Aéroports Français a pour vocation de promouvoir et de défendre les intérêts des aéroports français tant auprès des décideurs français qu'europeens.

L'Union des Aéroports Français propose un accompagnement en matière juridique, économique, technique, sociale, de sûreté/sécurité aéroportuaires et de navigation aérienne.

L'aéroport de Merville étant classé en catégorie C, la cotisation s'élève à 3.555,00 € HT. Une adhésion à l'organisation peut intervenir en cours d'année. Le calcul de la cotisation se fera au prorata temporis du temps restant à courir.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- APPROUVER l'adhésion de la CCFL à l'Union des Aéroports Français., conformément aux conditions énoncées,
- PRENDRE EN CHARGE la cotisation annuelle correspondante au titre de l'année 2022,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

En cas d'accord du Conseil d'adhérer à l'association l'Union des Aéroports Français, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
Jacques HURLUS

